



5, CHEMIN DU POMMIER  
CASE POSTALE 330  
1218 LE GRAND-SACONNEX / GENÈVE (SUISSE)

TELEPHONE (41.22) 919 41 50  
FAX (41.22) 919 41 60  
E-MAIL [postbox@mail.ipu.org](mailto:postbox@mail.ipu.org)  
ADR. TELEGR. INTERPARLEMENT GENEVE

Genève, le 28 février 2008

SESSION ANNUELLE 2008  
DE LA CONFERENCE PARLEMENTAIRE SUR L'OMC  
*Information préalable*

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,

Depuis 2002, l'Union interparlementaire et le Parlement européen conduisent conjointement un processus connu sous le nom de Conférence parlementaire sur l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui est le mécanisme permanent par lequel les parlements contrôlent cette organisation intergouvernementale et qui en constitue *de facto* la dimension parlementaire. Le principal objectif de la Conférence est d'accroître la transparence de l'OMC vis-à-vis de l'extérieur et de l'amener à rendre compte aux parlementaires en tant que représentants élus du peuple.

Je suis heureux de vous informer que, sous réserve d'une décision formelle que le Comité de pilotage doit prendre début avril 2008, la Conférence parlementaire sur l'OMC se tiendra les **11 et 12 septembre 2008** au **Centre international de Conférences de Genève** (CICG) et sera l'hôte de l'Union interparlementaire. Votre parlement est invité à envoyer une délégation à cette manifestation qui interviendra à un moment crucial pour l'aboutissement du Cycle de négociations de Doha et l'avenir tout entier du système commercial multilatéral qu'incarne l'OMC.

Conformément aux Règles de procédure de la Conférence, la session annuelle est destinée principalement aux **parlementaires spécialisés dans le commerce international** dans leurs parlements respectifs. La participation à cette conférence leur donnera la possibilité d'obtenir des informations de première main sur l'évolution récente des négociations de l'OMC et d'envisager des moyens de contribuer à la relance du processus. Ce sera également l'occasion de procéder à un échange de vues et d'expériences avec des collègues d'autres parlements, d'entrer en contact avec des négociateurs gouvernementaux et de hauts fonctionnaires de l'OMC et de dialoguer avec des représentants de la société civile.

L'ordre du jour et le programme provisoires de la session annuelle de 2008 de la Conférence parlementaire sur l'OMC seront établis par le Comité de pilotage de la Conférence, en avril 2008. Les documents seront ensuite distribués à tous les parlements dans les meilleurs délais et publiés sur le site Web de l'UIP (<http://www.ipu.org/splz-f/trade08.htm>).

Afin de faire avancer les préparatifs pratiques de la session et de permettre aux délégués de prendre les dispositions logistiques nécessaires, vous trouverez ci-joint les formulaires d'inscription et de réservation de chambres d'hôtel. En raison du grand nombre de manifestations internationales qui se déroulent à Genève au mois de septembre, je vous invite à réserver dès que possible des chambres d'hôtels pour votre délégation. Vous pouvez le faire soit par l'intermédiaire de la mission diplomatique de votre pays à Genève, soit en faisant appel à l'Office du tourisme de Genève. J'appelle votre attention sur le fait que la date limite pour la réservation des chambres par l'intermédiaire de l'Office du tourisme est fixée au **4 août 2008**. Après cette date, l'Office du tourisme ne peut garantir les réservations.

J'espère vivement que votre parlement sera représenté à la session annuelle 2008 de la Conférence parlementaire sur l'OMC et je me réjouis à la perspective de recevoir, en temps utile, les noms de vos délégués.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.



Anders B. Johnsson  
Secrétaire général